



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 17 novembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et Mlle KOENDERS

Convocation envoyée le 10 novembre 2011

Publié le 18 novembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 64

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 14

### Membres présents :

|                             |                                   |                            |
|-----------------------------|-----------------------------------|----------------------------|
| M. François REBSAMEN        | M. Jean-Pierre SOUMIER            | Mlle Stéphanie MODDE       |
| M. Pierre PRIBETICH         | M. André GERVAIS                  | M. Philippe CARBONNEL      |
| M. Jean ESMONIN             | M. Alain MILLOT                   | M. Alain LINGER            |
| Mme Colette POPARD          | M. Joël MEKHANTAR                 | M. Louis LAURENT           |
| M. Rémi DETANG              | M. Philippe DELVALEE              | M. Roland PONSAA           |
| M. Jean-Patrick MASSON      | Mme Anne DILLENSEGER              | M. Michel ROTGER           |
| M. José ALMEIDA             | M. Georges MAGLICA                | M. François NOWOTNY        |
| M. Jean-François DODET      | Mme Françoise TENENBAUM           | M. Michel FORQUET          |
| M. Laurent GRANDGUILLAUME   | Mme Christine DURNERIN            | M. Gaston FOUCHERES        |
| M. Patrick CHAUPUIS         | Mme Nelly METGE                   | M. Pierre PETITJEAN        |
| M. Michel JULIEN            | Mme Elisabeth BIOT                | Mme Claude DARCIAUX        |
| Mme Marie-Françoise PETEL   | Mlle Christine MARTIN             | M. Philippe GUYARD         |
| M. Gérard DUPIRE            | Mlle Nathalie KOENDERS            | M. Pierre-Olivier LEFEBVRE |
| M. Jean-François GONDELLIER | Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY | M. Gilles MATHEY           |
| Mme Catherine HERVIEU       | M. Alain MARCHAND                 | Mme Françoise EHRE         |
| M. Jean-Claude DOUHAI       | M. Mohammed IZIMER                | M. Patrick BAUDEMMENT      |
| M. Jean-Paul HESSE          | Mme Hélène ROY                    | Mme Geneviève BILLAUT      |
| Mlle Badiaâ MASLOUHI        | M. Mohamed BEKHTAOUI              | M. Murat BAYAM             |
| M. Yves BERTELOOT           | Mme Jacqueline GARRET-RICHARD     | M. Michel BACHELARD        |
| M. Patrick MOREAU           | Mme Joëlle LEMOUZY                | M. Philippe BELLEVILLE     |
| M. Dominique GRIMPRET       | M. Jean-Yves PIAN                 | Mme Noëlle CABBILLARD.     |

### Membres absents :

|                          |   |
|--------------------------|---|
| M. Christophe BERTHIER   | M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD        |
| M. Nicolas BOURNY        | M. François DESEILLE pouvoir à M. Didier MARTIN         |
| M. Jean-Philippe SCHMITT | M. François-André ALLAERT pouvoir à Mme Colette POPARD  |
| M. Gilles TRAHARD        | M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET        |
|                          | Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE pouvoir à M. Yves BERTELOOT |
|                          | Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Hélène ROY             |
|                          | M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER             |
|                          | M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER             |
|                          | Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY       |
|                          | Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET |
|                          | M. Claude PICARD pouvoir à Mme Marie-Françoise PETEL    |
|                          | M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE      |
|                          | M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET        |
|                          | M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.   |

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Débat d'orientation budgétaire pour 2012**

**GRAND DIJON**

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2012**

**D) LE CONTEXTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2012**

**- Les dispositions du Projet de Loi de Finances concernant les collectivités territoriales :**

- le Projet de Loi de Finances confirme le gel des dotations aux collectivités territoriales. Au sein de l'enveloppe normée, la DGF progresse de 0,2%. Variables d'ajustement de l'enveloppe normée, les dotations de compensation diminuent de 14,5%. Au sein de l'enveloppe de DGF, les dotations de garantie et pour compensation de la part salaires sont désignées comme les variables d'ajustement pour financer l'accroissement démographique, la progression de l'intercommunalité et les dotations de péréquation.

Ainsi, ces éléments se traduisent dans le budget 2012 du Grand Dijon par une baisse de 1,6% de la dotation de compensation ( ex-compensation pour suppression de la part "salaires" de la taxe professionnelle), et une nouvelle baisse de 1,1% de la dotation d'intercommunalité.

- Si le Projet de Loi de Finances ne comporte pas de mesures nouvelles par rapport au cadre général arrêté il y a un an ( pas de modification du périmètre de l'enveloppe normée, confirmation du gel des dotations), l'incertitude existe toujours quant à la possibilité de réductions supplémentaires : en effet, dans le cadre du plan de rigueur d'août 2011, le gouvernement avait fixé l'objectif d'1 milliard d'euros d'économies supplémentaires, tout en laissant le Parlement arbitrer entre différents scénarios. Dans ce cadre, une réduction des dotations aux collectivités de l'ordre de 200 M€ pourrait être abordée lors de la discussion parlementaire ( avec comme pistes les plus souvent évoquées la requalification de la dotation de compensation de la taxe d'habitation ou une modification du traitement des dégrèvements). La réduction finale pourrait être plus importante dans l'hypothèse d'une révision à la baisse de la prévision de croissance pour 2012.

**- La mise en place du nouveau fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales (FPIC)** : en application des principes arrêtés par le la loi de finances pour 2011, le PLF pour 2012 prévoit les modalités de fonctionnement du nouveau fonds de péréquation horizontale. L'objectif de ce fonds est d'atteindre en 2015 une redistribution de 2% des recettes fiscales communales et intercommunales, soit environ 1 milliard d'euros, avec une montée en puissance progressive ( 250 M€ en 2012, 500 M€ en 2013...).

Pour chacune des strates de population définies, les ensembles intercommunaux ( EPCI + leurs communes membres) dont le potentiel financier agrégé est supérieur à 90% de la moyenne de la strate seront contributeurs au fonds. Ce sont l'ensemble des budgets communaux et intercommunaux qui seront alors prélevés, au pro-rata de leur contribution à la richesse fiscale du territoire.

La détermination des ensembles intercommunaux bénéficiaires du FPIC se fera au moyen d'un indicateur synthétique composé pour moitié du potentiel financier agrégé (écart à la moyenne de la strate), et pour moitié du revenu par habitant ( écart à la moyenne nationale). Les montants redistribués seront répartis entre l'EPCI et ses communes membres au pro-rata de leur contribution à la richesse fiscale du territoire.

D'autres modalités de répartition du prélèvement et de la redistribution entre l'EPCI et les communes pourront être fixées, par décision à l'unanimité du conseil communautaire.

Concernant l'impact de ce dispositif, il n'y a pas eu pour le moment de diffusion de simulations détaillées. Les modalités de fonctionnement du FPIC sont en outre susceptibles de varier fortement au cours de la discussion parlementaire sur le projet de loi de finances.

Certaines simulations non-officielles font état d'un prélèvement net, à l'issue de la phase de montée en puissance progressive du dispositif de 4 ans, de l'ordre de 150 K€ sur l'ensemble du territoire ( Grand Dijon + communes), ce chiffre restant très aléatoire.

**- Les suites de la réforme de la taxe professionnelle** : si la pleine mise en oeuvre du nouveau panier de ressources des collectivités territoriales a eu lieu en 2011, de nombreuses incertitudes demeurent toujours quant au produit des impôts de remplacement de la taxe professionnelle. Ainsi, les montants définitifs de la CVAE, de la TASCOM et de l'IFER pour 2010 ne sont pas encore connus, aucune notification n'a eu lieu pour 2011. En outre, aucune information n'est disponible concernant la composition des bases.

Concernant les nouvelles dotations de compensation de la réforme, des arrêtés provisoires d'attribution pour le FNGIR et la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle ont été pris début septembre, des arrêtés définitifs pour 2011 devraient intervenir courant novembre.

Le budget 2012 du Grand Dijon sera donc bâti sur la base des derniers chiffres connus, avec toujours un aléa important quant au montant des recettes attendues.

**- La crise financière et bancaire** : le 2ème semestre 2011 a été marqué par une réduction drastique du crédit bancaire aux collectivités territoriales. Outre les conditions très dégradées, l'obtention même de financements à hauteur des besoins budgétaires est aujourd'hui problématique, comme en témoigne la mise en place d'une enveloppe d'urgence de prêts aux collectivités par le gouvernement pour cette fin d'année.

Si le financement du projet de tramway est assuré et sécurisé grâce aux enveloppes pluri-annuelles contractées avec la Caisse des Dépôts et Consignations et la Banque Européenne d'Investissement, le budget principal pour 2012 du Grand Dijon devra intégrer cette nouvelle contrainte sur les financements ( coût des emprunts plus élevé, mobilisation plus rapide des emprunts long terme face aux difficultés à trouver des outils de trésorerie).

Dans l'attente de la mise en place des nouveaux acteurs du financement des collectivités locales ( Agence de Financement des Collectivités Locales pour le lancement d'émissions obligataires, reprise de Dexia par la Caisse des Dépôts et la Banque Postale pour un acteur bancaire dédié au financement du secteur public local), le Grand Dijon devra en 2012 être particulièrement attentif aux stratégies à mettre en oeuvre pour couvrir ses besoins de financement : lancement le plus tôt possible des consultations bancaires, étude de la possibilité de recourir à des émissions obligataires.

## **II) LES PROJETS D'INVESTISSEMENT POUR 2012**

Le programme d'investissement pour 2012 devrait s'établir à environ 215 M€, soit un niveau comparable à 2011 ( 226 M€ de dépenses d'équipement au budget primitif 2011).

L'effort d'investissement restera donc soutenu, avec, comme en 2011, une attention à l'orientation des dépenses sur les opérations structurantes.

Les axes majeurs seront les suivants :

**- Déplacements** : 160 M€ de crédits pour l'achèvement de la création du réseau de tramway ( travaux d'infrastructure, construction du nouveau dépôt, acquisition des rames, remboursées par le crédit-bailleur), les opérations connexes ( nouveau système billétique et opérations de voirie induites) et l'acquisition de minibus, dans l'attente d'un renouvellement de grande ampleur du parc de bus.

- **Habitat et politique de la ville** : près de 15 M€ d'investissement sont prévus pour le soutien à la production de logements, la poursuite de la convention ANRU et la réalisation d'une nouvelle aire d'accueil des gens du voyage.

- **Environnement** : un programme d'investissement de 10 M€ sera nécessaire pour les dépenses de gros-entretien et renouvellement sur les équipements communautaires ( usine d'incinération, groupe turbo-alternateur, décharge, centre de tri et centre de traitement des DASRI, renouvellement du matériel de collecte), l'achèvement de la modernisation du centre de tri, la construction d'une nouvelle déchetterie. Ce montant comprend également les investissements nécessaires sur les réseaux d'eau et d'assainissement, dont un programme de réhabilitation des collecteurs, et les frais nécessaires à la mise en oeuvre du nouveau réseau de chaleur.

- **Infrastructures** : 9 M€ pour les participations financières du Grand Dijon à la réalisation de la LINO et de la Branche Est de la LGV Rhin-Rhône, et pour la poursuite de la mise en oeuvre de la convention avec le Conseil général sur la requalification des routes départementales.

- **Développement économique** : 7 M€ de crédits sont à prévoir en 2012 pour la participation à la réalisation d'Agrovov, le soutien à l'immobilier industriel, la poursuite de la restructuration du marché de gros et de la réalisation des zones d'activité, ainsi que pour des opérations de requalification de voiries dans les zones d'activité communautaires.

- **Aménagement urbain** : 3 M€ en 2012 pour l'achèvement des travaux sur l'Esplanade Erasme, les opérations de maîtrise foncière et les études pour l'élaboration des PLU communaux.

- **Equipements culturels et sportifs** : sur ce secteur, outre la poursuite du versement de la participation du Grand Dijon à la rénovation du Musée des Beaux Arts et du soutien, par fonds de concours, aux équipements culturels et sportifs municipaux, deux interventions nouvelles de la Communauté seraient proposées sur des équipements d'envergure communautaire :

- une subvention d'équipement pour la réhabilitation et l'extension de la Vapeur, dans la perspective de sa labellisation "Scène de Musiques Actuelles".
- une maîtrise d'ouvrage du Grand Dijon pour une extension des tribunes du Stade Gaston Gérard, suite à la montée en L1 du DFCO. 5 M€ seraient ainsi consacrés en 2012 à cette opération.

- Enfin, suite à la réorganisation territoriale du SDIS, la caserne Transvaal reviendra au Grand Dijon à la fin de sa mise à disposition : 500 K€ de crédits sont proposés en 2012 pour le réaménagement de ce bâtiment..

### **III) PERSPECTIVES 2012 SUR LE FONCTIONNEMENT**

**Sur le budget principal**, les équilibres de la section de fonctionnement s'annoncent favorables, avec une capacité d'amélioration de l'épargne dégagée.

La progression des recettes de fonctionnement devrait s'établir à près de 3%, malgré la baisse des dotations de l'Etat, sous l'effet des décisions fiscales prises en 2011 pour rétablir les ressources de l'agglomération suite à la suppression de la taxe professionnelle, et à la gestion des services communautaires.

- **la baisse des dotations de l'Etat** est aujourd'hui estimée à 0,6% pour 2012, avec une nouvelle réduction de la DGF ( - 0,3% par rapport au BP 2011 et -1,5% par rapport aux montants notifiés 2011). Les compensations fiscales sont pour le moment prévues en hausse de 3,6% par rapport au BP 2011 ( +0,13% par rapport aux montants notifiés 2011), ce montant étant susceptible d'être revu à la baisse en fonction de la discussion parlementaire sur le projet de loi de finances (hypothèse d'intégration des compensations de taxe d'habitation dans les variables d'ajustement de l'enveloppe normée).

- La croissance des **produits fiscaux** devrait être de près de 4% par rapport au montant prévu au BP 2011, chiffre peu significatif car, en l'absence d'informations sur les produits de remplacement

de la taxe professionnelle, les produits d'imposition avaient été prévus "en masse" pour l'équilibre financier du budget.

Cette croissance résulte de deux facteurs :

- une stratégie d'évolution régulière, mais inférieure à l'inflation, des taux sur les impôts ménages et sur la TEOM
- l'impact sur le produit de Cotisation Foncière des Entreprises des décisions fiscales prises en 2011 : avec en premier lieu un produit supplémentaire estimé à 1,5 M€ lié à l'augmentation de la base minimum pour les entreprises au chiffre d'affaires de plus de 100 000 euros. En outre, l'évolution des taux "ménages" décidée par le Grand Dijon en 2011 rentrera en compte dans le calcul du taux maximum de CFE pouvant être voté en 2012.

En revanche, l'incertitude reste forte sur les nouveaux impôts économiques de remplacement de la taxe professionnelle : il n'y a toujours pas d'informations définitives sur les bases définitives 2010 de la CVAE, de la TASCOM et de l'IFER. Pour le budget 2012, il sera proposé de prendre en compte les derniers chiffres communiqués pour ces impôts, tout en intégrant l'impact de la hausse de 5% du taux de la TASCOM décidée par le Conseil.

**- les produits des services** connaîtront en 2012 une croissance dynamique, de l'ordre de +15% par rapport au BP 2012 : avec une nouvelle croissance des recettes du secteur "environnement" ( redevance spéciale, produits de valorisation et des prestations rendues), et une amélioration des produits reçus des délégataires de service public ( impact du renouvellement de la délégation du Zénith et intéressement au résultat de la piscine olympique).

Les dépenses de fonctionnement devraient évoluer au rythme de l'inflation, participation au budget annexe des transports comprise.

- après la baisse enregistrée en 2011 à l'occasion de la renégociation du contrat de collecte, **les coûts de collecte et de traitement des déchets** repartiront à la hausse, sous l'effet de l'indexation des contrats
- la décision d'augmentation à 2% du taux du versement transport permettra de modérer la croissance de la **participation au budget annexe des transports**, qui restera cependant nécessaire dans une logique de lissage de l'impact de l'effet de ciseaux sur les équilibres d'exploitation du réseau.
- Le budget 2012 intégrera l'impact de la fin de certaines actions sur le volume des **autres participations versées** ( participation desserte Roissy – Normandie / convention avec l'ESC / subvention exceptionnelle en 2011 au budget annexe de l'eau).
- Les **frais financiers** enregistreront une progression rapide, sous l'effet de deux facteurs : la croissance de l'encours (+15M€ en 2011) et l'impact de la crise bancaire, avec une provision pour anticiper la dégradation des marges proposées aux collectivités.
- Le budget 2012 sera élaboré sur la base d'une hypothèse de stabilité de la **dotation de solidarité communautaire**. L'**attribution de compensation** intégrera l'impact de l'évaluation des transferts de charge pour les réseaux de chaleur.

**Sur le budget annexe des transports**, les recettes de fonctionnement bénéficieront de la hausse du produit du versement transport suite à la décision d'augmentation du taux. Le produit supplémentaire sur 2012 ( effet bases + effet taux) est estimé à +6,5 M€.

La Dotation Générale de Décentralisation sera à nouveau gelée en 2012.

Le budget intégrera également la suppression de l'aide du Conseil général pour les transports scolaires.

Les dépenses de fonctionnement devront intégrer des postes supplémentaires liés à la mise en service du tramway :

- entrée en loyer du partenariat public-privé "énergie" et du crédit-bail sur les rames ( 3,3 M€)
- croissance de la participation au délégataire pour les coûts d'exploitation du tramway et surcoûts provisoires liés à la mise en service ( formations, nouveau système billétique, transfert du dépôt...), pour environ 3 M€

Les frais financiers devraient croître en 2012 de près de 3,5 M€ sous l'effet de la croissance de l'encours dédié au financement du projet, tout en restant optimisés grâce aux prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et de la Banque Européenne d'Investissement.

Concernant les résultats financiers, la capacité de désendettement du Grand Dijon devrait s'établir à fin 2011 à environ 7,5 années de manière consolidée, et en-deçà de 6 ans sur le budget principal. L'objectif financier pour 2012 sera de maîtriser l'évolution de ce ratio à l'issue de la réalisation du tramway, par une tenue de l'épargne globale et une réduction du taux de financement par emprunt des investissements grâce aux co-financements contractualisés.

Le Conseil prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2012.